

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°1 du PLU de Lafitte

Par arrêté n° 02/2019 en date du 21 février 2019, le Président de la communauté de communes de Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le projet de modification n°1 P.L.U. de Lafitte ;

A cet effet,

Monsieur Ali BELLOUTI, expert enseignement technique et formation professionnelle (retraité) a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie Lafitte du 21 mars au 19 avril 2019 (jusqu'à 12h00) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

La modification a pour objet :

- L'élargissement de la bande constructible de la zone AU ;
- L'introduction de la loi Macron :
 - o Autorisation de construire des annexes et des extensions aux habitations existantes en zones A et N ;
 - o Suppression des STECALs correspondant à la zone Nb (dans un objectif de cohérence) ;
 - o Autorisation de changer de destination les bâtiments existants identifiés en zones A et N ;
- L'autorisation, sous condition, du changement de destination des EPI bâtis identifiés en zones UA et UAh et la suppression de la notion d'extension « limitée » ;
- L'ajustement de dispositions réglementaires :
 - o Suppression de la notion de COS ;
 - o Modification des règles de prospect concernant les zones UA, UB, A et N ;
 - o Modification des articles AU-11-3 et AU0-11-3 relatifs aux clôtures ;
 - o Ajout de précisions en faveur de la préservation des zones A et N ;
 - o Rectification d'erreurs matérielles concernant le règlement graphique.

Le Président de la communauté de communes est la personne responsable du plan auprès de qui toute information peut être demandée.

L'ensemble du dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sous format papier, à la mairie aux jours et horaires d'ouverture :

Lundi	Jeudi	Vendredi
14:30 - 19:00	13:30 - 18:00	09:00 - 12:00

- par voie dématérialisée, sur le site internet de la communauté de communes Terres des Confluences <https://www.terresdesconfluences.fr/>

Un poste informatique est mis à disposition, à cet effet, à la mairie de Lafitte aux jours et horaires d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Lafitte :

- Jeudi 21 mars 2019 de 14h00 à 17h30
- Jeudi 4 avril 2019 de 14h00 à 17h30
- Vendredi 19 avril 2019 de 9h00 à 12h00

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse postale suivante : Communauté de communes Terres des Confluences, 636 rue des Confluences, BP50046 - 82102 CASTELSARRASIN CEDEX ou à l'adresse mail suivante : plulafitte@terresdesconfluences.fr

L'ensemble des propositions et observations formulées (hormis celles consignées dans le registre d'enquête, consultable sur place) seront consultables en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Tout courrier postal ou électronique, reçu après la clôture de l'enquête, soit après le vendredi 19 avril 2019 – 12h00, ne pourra être pris en compte.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la communauté de communes Terres des Confluences et disponibles sur le site internet de la communauté de communes pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, en s'adressant à la communauté de communes de Terres des Confluences.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera, par délibération, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du commissaire-enquêteur.


Le Président
Bernard GARGUY